



Association Polybau

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale des professions du

Champ professionnel Enveloppe des édifices

**Praticienne en étanchéité AFP /
Praticien en étanchéité AFP (51919)**

**Praticienne en couverture AFP /
Praticien en couverture AFP (51920)**

**Praticienne en façades AFP /
Praticien en façades AFP (51921)**

**Praticienne en échafaudages AFP /
Praticien en échafaudages AFP (51922)**

**Praticienne en stores AFP /
Praticien en stores AFP (51923)**

du 21.10.2016

Table des matières

1. Introduction

2. Bases de la pédagogie professionnelle

- 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles
- 2.2 Vue d'ensemble des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle
- 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs
- 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

3. Profil de qualification

- I. Profil de la profession
- II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- III. Niveau d'exigences de la profession

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences professionnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

- 4.1 Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles interprofessionnelles
- 4.2 Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles spécifiques à la profession de praticien en étanchéité AFP
- 4.3 Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles spécifiques à la profession de praticien en couverture AFP
- 4.4 Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles spécifiques à la profession de praticien en façades AFP
- 4.5 Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles spécifiques à la profession de praticien en échafaudages AFP
- 4.6 Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles spécifiques à la profession de praticien en stores AFP

Approbation et entrée en vigueur

Annexe 1: Répertoire des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé
Glossaire

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CFSP	Conférence suisse des offices de formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OrFo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
OrTra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
ET	Praticienne en étanchéité AFP / Praticien en étanchéité AFP
CO	Praticienne en couverture AFP / Praticien en couverture AFP
FA	Praticienne en façades AFP / Praticien en façades AFP
EC	Praticienne en échafaudages AFP / Praticien en échafaudages AFP
ST	Praticienne en stores AFP / Praticien en stores AFP

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale des métiers du domaine professionnel d'enveloppe des édifices avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

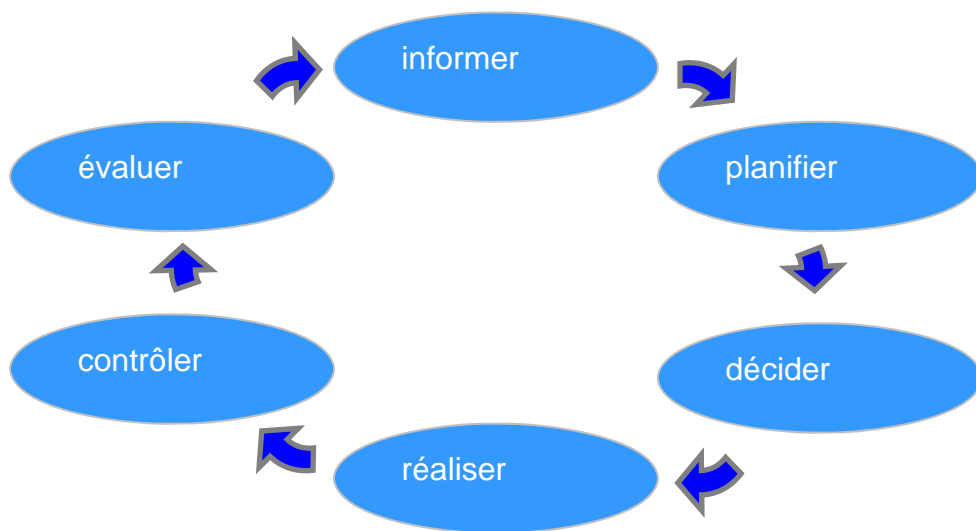
Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (Ordonnance sur la formation professionnelle OrFo) du domaine professionnel enveloppe des édifices.

2. Bases de pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

En tant que fondement du concept de formation de l'enveloppe des édifices, la dite **orientation vers les compétences opérationnelles** est déterminante (orientation opérationnelle). Grâce à ces mesures, les exigences professionnelles sont maîtrisées systématiquement et "dans leur ensemble".



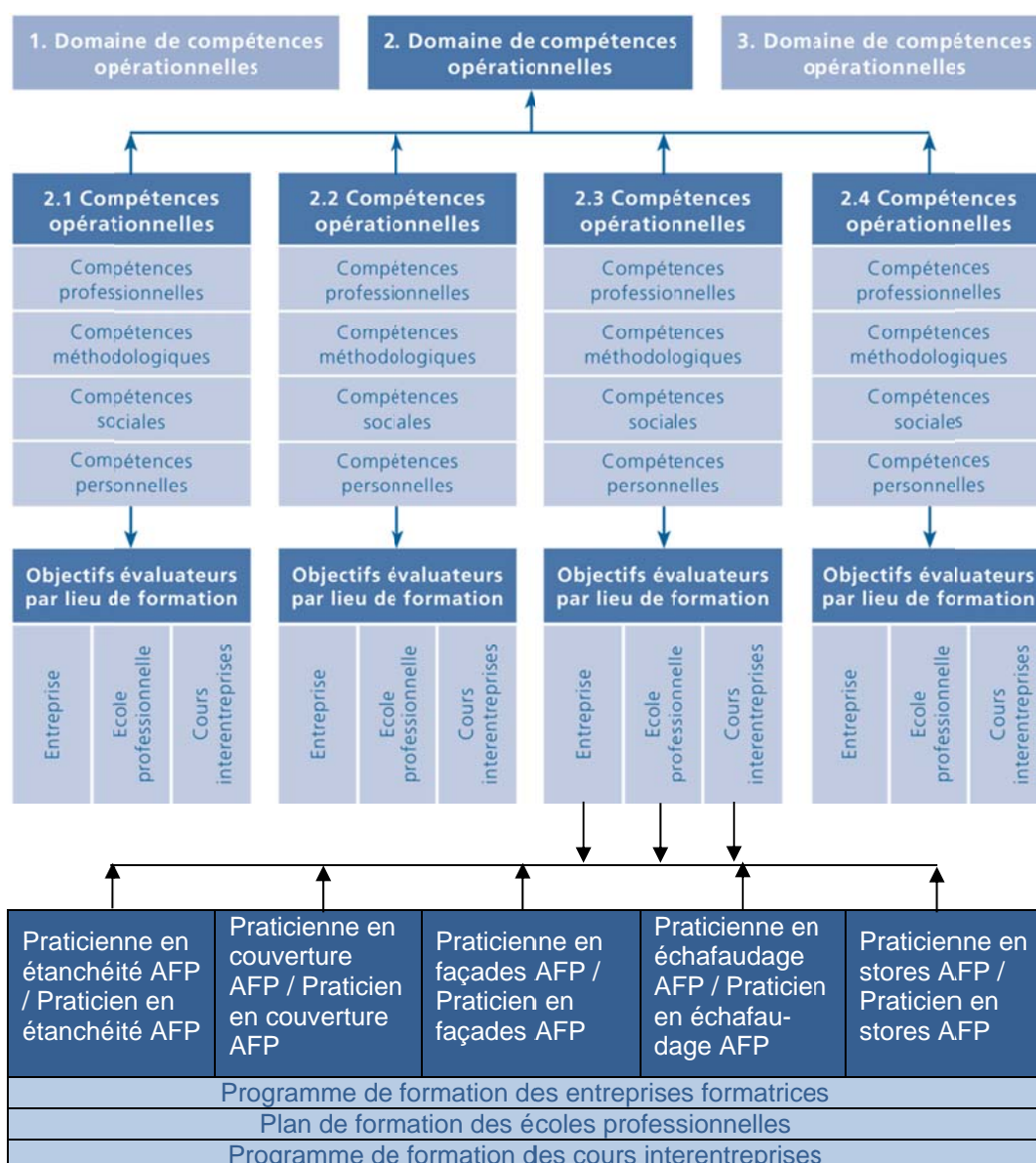
Pour cela, il nous faut encourager une approche de la formation dans son ensemble, avec toujours plus de capacités de planification et de prise de décision ainsi que la phase de contrôle et d'évaluation, en plus de l'exécution. Cela crée l'exigence que la théorie et la pratique doivent être mis en réseau de manière très stricte.

2.2 Introduction à l'orientation de compétences opérationnelles

Le présent plan de formation est le fondement de l'éducation professionnelle dans le domaine professionnel d'enveloppe des édifices. L'objectif de la formation professionnelle de base est la gestion compétente des situations opérationnelles typiques de la profession. Afin de réussir, les apprenants acquièrent les compétences opérationnelles décrites dans le présent plan de formation durant leur cycle de formation. Celles-ci devraient être considérées comme des normes minimales pour la formation et elles doivent définir ce qui peut être vérifié au maximum dans le processus de qualification.

Le plan de formation concrétise les compétences opérationnelles à acquérir. Celles-ci sont représentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs de performances.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



Les métiers du domaine professionnel d'enveloppe des édifices comprennent **3 domaines de compétences opérationnelles**. Ceux-ci décrivent et justifient les champs d'activité de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: Domaine de compétences opérationnelles 3: Pose ou montage des systèmes

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles de pose ou de montage de systèmes regroupe par exemple 5 compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir 2.4).

2.3 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les spécialistes d'enveloppe des édifices aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices utilisent le jargon professionnel propre à la profession et appliquent les normes (de qualité) ainsi que les méthodes, les équipements et les matériaux de manière professionnelle. Cela signifie qu'ils sont en mesure de faire face à des tâches professionnelles dans leur champ d'activité et qu'ils réagissent de manière adéquate aux exigences professionnelles.
Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices organisent leur travail avec soin et sont soucieux de la qualité. Ils prennent en considération les aspects économiques et environnementaux et ils appliquent les techniques de travail spécifiques à la profession, les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication de manière ciblée. Ils pensent et agissent en outre de manière orientée processus et en réseau.
Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices conçoivent de manière réfléchie leurs relations envers leur supérieur, au sein de l'équipe et avec la clientèle et font face aux défis en matière de communication et dans les situations conflictuelles de manière constructive. Ils travaillent en ou avec des groupes et appliquent les règles pour un travail en équipe réussi.
Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices reflètent leurs pensées et leurs actions de manière indépendante. Ils sont flexibles par rapport aux changements, apprennent à partir des limites de l'endurance et développent leur personnalité. Ils sont prêts à s'engager, ils se distinguent par leur bonne attitude au travail et poursuivent leur formation tout au long de leur existence.

2.4 Niveaux taxonomiques des objectifs de performances (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveaux	Terme	Description
C 1	Savoir	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Exemple: Décrire les couches individuelles sur l'enveloppe de l'édifice (C1)
C 2	Comprendre	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. Exemple: Expliquer la manipulation de substances dangereuses (C2)
C 3	Appliquer	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. Exemple: Exécuter les travaux en exploitant le potentiel d'efficacité énergétique (C3)
C 4	Analyser	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. Estimer les influences climatiques sur les ouvrages (C4)
C 5	Synthèse	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. Exemple: Justifier la nécessité d'un échafaudage (C5)
C 6	Evaluer	Les spécialistes de l'enveloppe des édifices évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. Exemple: Évaluer la nature du support (C6)

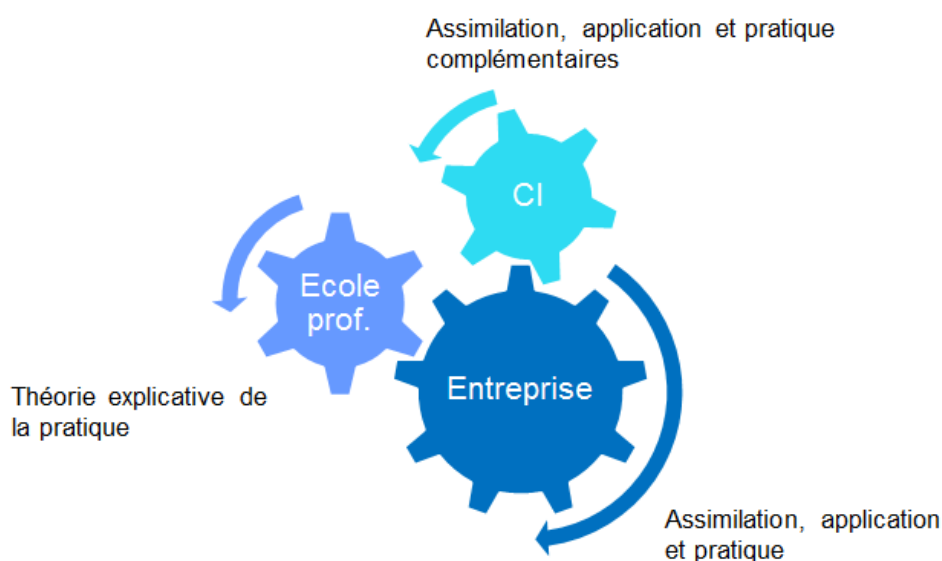
2.5 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (en ce qui concerne les contenus, les méthodes de travail, le calendrier, les pratiques de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **Ecole professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

L'interaction des sites de formation peut être représentée comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification comprend le profil de la profession et le niveau d'exigences correspondant, ainsi que la vue d'ensemble des compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, qu'une personne qualifiée doit maîtriser pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de concrétiser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément descriptif du certificat ou à la conception des procédures de qualification.

I. Profil de la profession

Domaines de travail

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont actifs dans le domaine des bâtiments et des constructions. Ils procèdent à l'habillage des façades, couvrent les toits et réalisent des joints. Le montage d'échafaudages et d'échafaudages spéciaux tels que les tribunes et les passerelles ainsi que l'installation de protections contre le soleil et les intempéries font également partie de leurs activités.

Principales compétences opérationnelles

Les objectifs généraux de la formation s'articulent en trois domaines de compétences opérationnelles.

1. Mise en œuvre des prescriptions et des mesures de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement
2. Pose de couches et de systèmes sur l'enveloppe de l'édifice
3. Pose ou montage des différents systèmes

- La santé est un des biens les plus précieux pour les spécialistes de l'enveloppe des édifices. C'est pourquoi il est important que les personnes en formation identifient les risques et les dangers et qu'elles sachent comment contribuer à leur sécurité personnelle. Les personnes en formation sont donc conscientes des dangers sur le chantier afin qu'elles puissent s'y déplacer en toute sécurité. Elles savent manipuler les outils et les entretiennent, de sorte qu'aucune blessure ne soit provoquée au cours des travaux. Elles évaluent la sécurité des installations électriques pour éviter les accidents avec l'électricité.
- Chaque bâtiment doit être muni d'une enveloppe qui le protège des effets des conditions météorologiques et environnementales. Il est donc nécessaire que les personnes en formation connaissent les éléments de l'enveloppe des édifices et les différentes formes qu'un édifice peut prendre. Les personnes en formation connaissent les différentes couches de l'enveloppe et leurs fonctions. Elles sont en mesure de faire la distinction entre les différentes formes de l'édifice, des toits ainsi que des extensions et les superstructures.
- Afin d'obtenir un travail de bonne qualité, la sous-structure doit être correcte. Les personnes en formation sont en mesure d'évaluer les sous-structures et de les préparer pour la suite des travaux. Elles effectuent de manière autonome des travaux simples et sont capables de s'intégrer dans une équipe pour les travaux les plus importants. Les travaux de maintenance et de réparation, comme la maintenance et la réparation des outils et des matériaux utilisés, font également partie de l'activité des spécialistes de l'enveloppe des édifices.

Professions du champ professionnel Enveloppe des édifices

En raison des différents domaines de responsabilité des entreprises, les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont actifs dans une des professions suivantes:

1. Praticienne en étanchéité AFP / Praticien en étanchéité AFP
2. Praticienne en couverture AFP / Praticien en couverture AFP
3. Praticienne en façades AFP / Praticien en façades AFP
4. Praticienne en échafaudages AFP /Praticien en échafaudage AFP
5. Praticienne en stores AFP / Praticien en stores AFP

Importance des professions pour la société

Les besoins du marché, de l'économie et de la société sont cruciaux pour la définition des compétences des spécialistes de l'enveloppe des édifices. Le présent concept s'engage de manière conséquente à répondre aux compétences opérationnelles exigées par l'économie.

La capacité opérationnelle générale des apprentis se trouve donc au centre de la formation dans le champ professionnel Enveloppe des édifices. Cette formation tient également compte du caractère décisif des compétences interdisciplinaires sociales, méthodologiques et personnelles, qui accompagne les compétences professionnelles pour le succès sur le marché, L'apprentissage tout au long de la vie est considéré comme une évidence que tous les formateurs du centre de formation doivent vivre et transmettre.

Les prestations de la branche de l'enveloppe des édifices sont fortement, marquées par l'idée directrice et le concept du développement durable et tiennent compte des aspects économiques, sociaux et écologiques. Des mesures d'isolation optimales et la production d'énergies alternatives sur l'enveloppe des édifices permettent de mettre en œuvre des objectifs importants en matière de politique énergétique et d'édifier, d'entretenir et d'utiliser des constructions de haute qualité.

II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

	Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles					
		1	2	3	4	5	6

Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles interprofessionnels

1	Mise en œuvre des prescriptions et des mesures de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement	1.1 évaluer les dangers sur le lieu de travail et prendre des mesures	1.2 veiller à la sécurité au travail et à la protection de la santé	1.3 utiliser des substances dangereuses en toute sécurité et de manière respectueuse de l'environnement	1.4 charger, transporter et entreposer des matériaux, des appareils et des machines en toute sécurité	1.5 utiliser et éliminer des matériaux de manière respectueuse de l'environnement	
2	Pose des couches et de systèmes sur l'enveloppe de l'édifice	2.1 déterminer l'utilité et la fonction de l'enveloppe de l'édifice	2.2 désigner les interfaces des différents systèmes de l'enveloppe de l'édifice	2.3 mettre en œuvre sous supervision des modes de construction efficaces sur le plan énergétique	2.4 décrire les exigences des systèmes de production d'énergie		

Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles spécifiques à la profession des praticiens en étanchéité AFP

3ET	Pose des systèmes d'étanchéité	3AB.1 prendre en compte les propriétés de la sous-couche	3AB.2 exécuter des travaux d'étanchéité	3AB.3 poser des couches de protection et d'usure	3AB.4 documenter des travaux et établir des rapports à ce propos	3AB.5 esquisser, dessiner des formes et des surfaces	3AB.6 entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils
-----	--------------------------------	--	---	--	--	--	--

Domaines de compétences opérationnelle et compétences opérationnelles spécifiques à la profession des praticiens en couverture AFP

3CO	Pose des systèmes de toiture	3DA.1 recourir à des variantes de pose et de fixation	3DA.2 exécuter des travaux de couverture	3DA.3 monter et recouvrir des constructions accessoires	3DA.4 documenter des travaux et établir des rapports à ce propos	3DA.5 esquisser, dessiner des formes et des surfaces	3DA.6 entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils
------------	-------------------------------------	---	--	---	--	--	--

Domaines de compétences opérationnelle et compétences opérationnelles spécifiques à la profession des praticiens en façades AFP

3FA	Pose des systèmes de construction de façades	3FA.1 recourir à des variantes de pose et de fixation	3FA.2 exécuter des travaux de façades	3FA.3 monter des éléments de raccordement et des constructions accessoires	3FA.4 documenter des travaux et établir des rapports à ce propos	3FA.5 esquisser, dessiner des formes et des surfaces	3FA.6 entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils
------------	---	---	---------------------------------------	--	--	--	--

Domaines de compétences opérationnelle et compétences opérationnelles spécifiques à la profession des praticiens en échafaudages AFP

3EC	Montage et démontage des systèmes d'échafaudages	3GE.1 évaluer les propriétés de la sous-couche	3GE.2 monter et démonter des échafaudages à cadre et des échafaudages modulaires	3GE.3 monter et démonter des ascenseurs de chantier	3GE.4 documenter des travaux et établir des rapports à ce propos	3GE.5 esquisser, dessiner des formes et des surfaces	3GE.6 entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils
------------	---	--	--	---	--	--	--

Domaines de compétences opérationnelle et compétences opérationnelles spécifiques à la profession des praticiens en stores AFP

3ST	Montage des systèmes de stores	3ST.1 recourir à des variantes de montage et de fixation	3ST.2 monter des systèmes de stores	3ST.3 monter des composants d'installations électriques	3ST.4 documenter des travaux et établir des rapports à ce propos	3ST.5 esquisser, dessiner des formes et des surfaces	3ST.6 entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils
------------	---------------------------------------	--	-------------------------------------	---	--	--	--

III. Niveau d'exigences de la profession

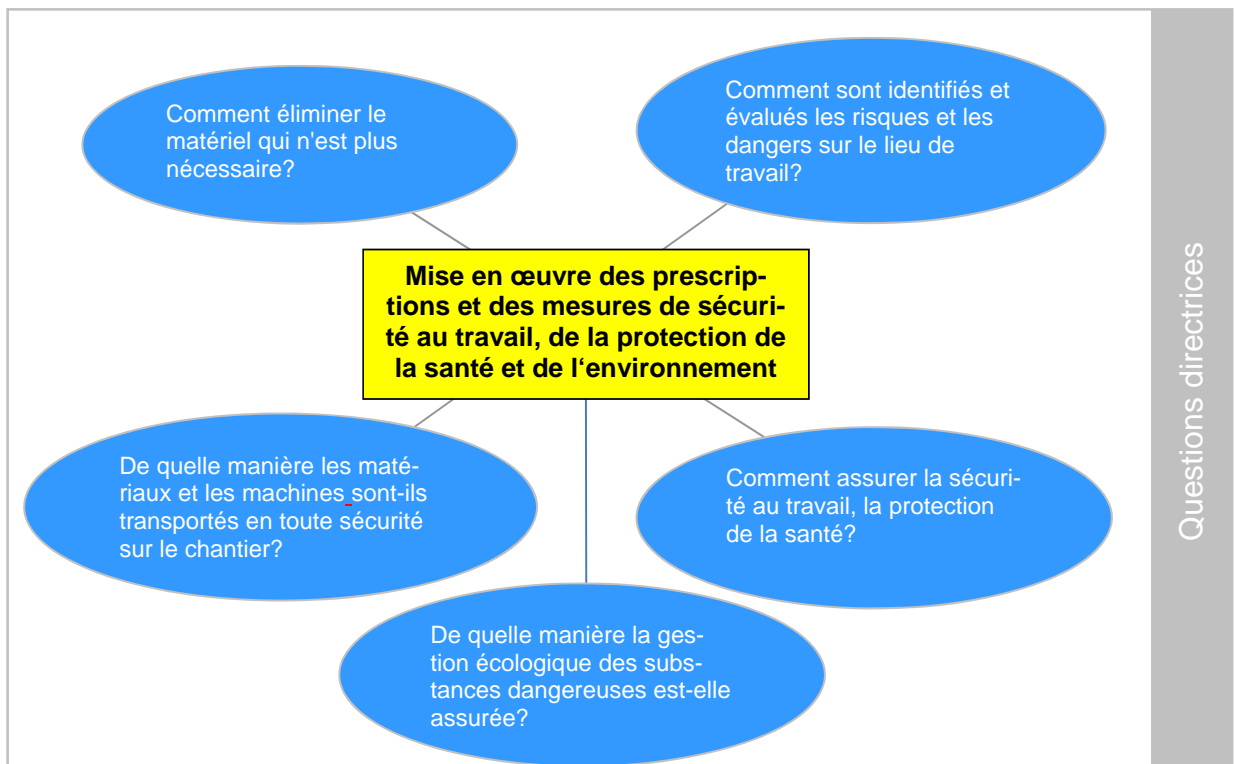
Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le chapitre 4 (Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation) sous la forme d'objectifs évaluateurs dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Dans ce chapitre sont décrits les compétences opérationnelles et les objectifs de performances groupés en domaines de compétences opérationnelles par lieu de formation. Les instruments de promotion de la qualité énumérés dans l'annexe servent à la mise en œuvre de la formation professionnelle et à promouvoir la coopération entre les trois lieux de formation.

4.1 Domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles interprofessionnels

Domaine de compétences opérationnelles 1: Mise en œuvre des prescriptions et des mesures de sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement.



Compétence opérationnelle 1.1: Évaluer les dangers sur le lieu de travail et prendre des mesures		
Les spécialistes de l'enveloppe des édifices estiment correctement les dangers et évaluent la place de travail du point de vue de la sécurité.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
1.1.1 Évaluer les dangers sur le lieu de travail (C6)	1.1.1 Justifier la nécessité d'un échafaudage (C5)	1.1.1 Évaluer les dangers sur le lieu de travail (C6)
1.1.2 Mettre en œuvre des mesures pour identifier les dangers et les risques au travail (C3)	1.1.2 Évaluer son propre comportement et expliquer les mesures de correction nécessaires (C2)	1.1.2 Mise en œuvre des mesures pour détecter les dangers et les risques au travail (C3)

Compétence opérationnelle 1.2: Veiller à la sécurité au travail et la protection de la santé		
Les spécialistes de l'enveloppe des édifices veillent à une bonne de sécurité au travail, se préoccupent de leur propre santé et l'assurent par des mesures appropriées.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.1 Garantir la sécurité dans l'exécution du travail (C3)	1.2.1 Évaluer la protection collective et décrire les différents types (C6)	1.2.1 Utiliser correctement l'équipement de protection personnel (C3)
1.2.2 Prendre des mesures pour réduire les risques liés à la sécurité sur le chantier (C5)	1.2.2 Interpréter les normes et les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé (C2)	1.2.2 Etablir et appliquer une protection collective (C3)

Compétence opérationnelle 1.3: Utiliser des substances dangereuses en toute sécurité et de manière respectueuse de l'environnement		
Les spécialistes de l'enveloppe des édifices évaluent les risques des matériaux utilisés et assurent leur protection et celle de l'environnement.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.1 Mettre en application des mesures sur la manière de manipuler les substances dangereuses (C3)	1.3.1 Décrire et définir les mesures de protection lors du travail avec des substances dangereuses (C5)	1.3.1 Effectuer une manipulation avec des substances dangereuses (C2)
1.3.2 Expliquer et mettre en œuvre des mesures de manipulation des substances dangereuses (C3)	1.3.2 Expliquer une manipulation avec des substances dangereuses (C2)	1.3.2 Éliminer les substances dangereuses (C3)

Compétence opérationnelle 1.4: Charger, transporter et entreposer des matériaux, des appareils et des machines en toute sécurité

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices respectent les prescriptions lors du transport de matériaux, outils, appareils et installations et les entreposent de manière sûre et appropriée.

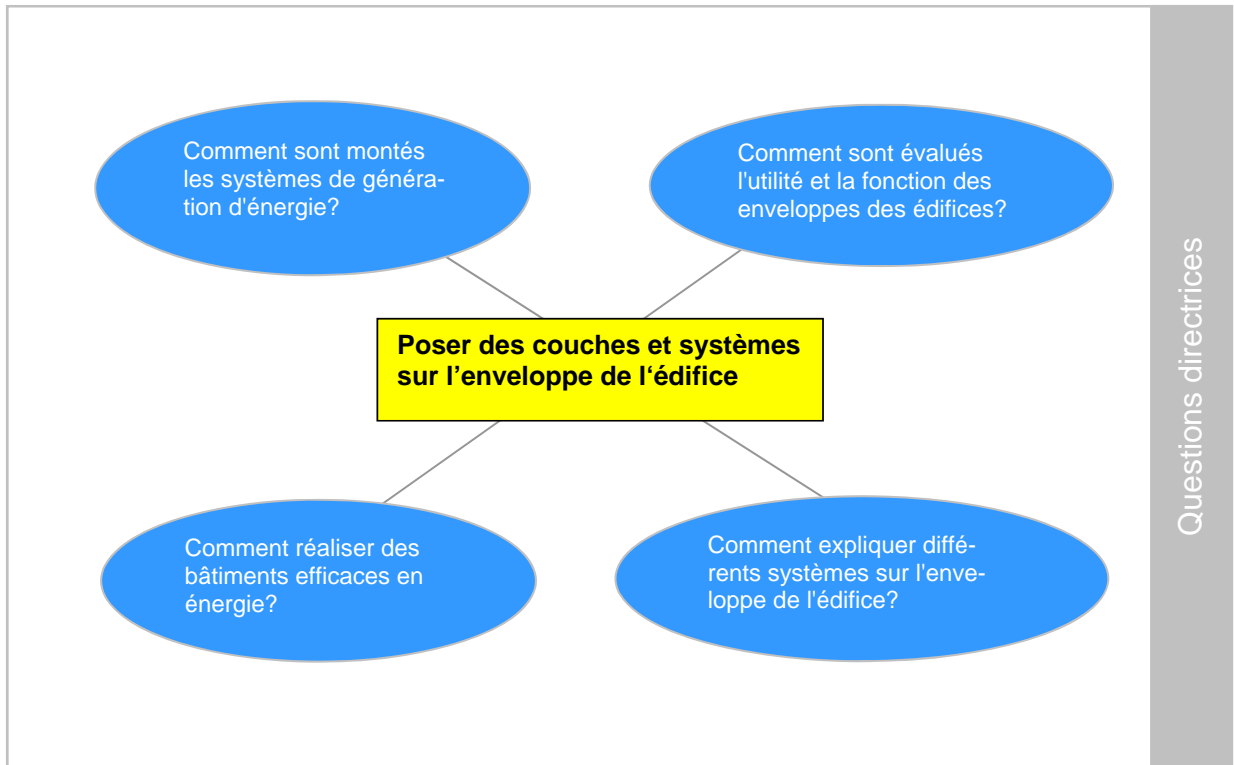
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.4.1 Transporter correctement les matériaux, les outils et les machines avec des véhicules de livraison et des remorques (C3)	1.4.1 Expliquer le transport en toute sécurité des matériaux, des outils et des machines (C2)	1.4.1 Effectuer la maintenance et la réparation des appareils et des machines (C3)
1.4.2 Arrimer correctement les charges avec des moyens de levage (C3)	1.4.2 Déterminer les sécurités du chargement et les élingues et les affecter à leur but (C5)	1.4.2 Entreposer les outils et les matériaux conformément à leur destination (C3)
1.4.3 Stockage des matériaux sûr et sans danger (C3)	1.4.3 Comparer et évaluer les emplacements de stockage en fonction de leur aptitude (C6)	

Compétence opérationnelle 1.5: Utiliser et éliminer des matériaux de manière respectueuse de l'environnement

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices éliminent les restes et les matériaux de démolition selon les prescriptions en vigueur.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.5.1 Planifier et exécuter le transport de retour et l'élimination de matériaux (C5)	1.5.1 Expliquer les prescriptions de la déconstruction et de l'élimination (C2)	
1.5.2 Trier et éliminer les matériaux (C3)	1.5.2 Évaluer l'attribution des matières restantes et des produits recyclés concernant la réutilisation (C6)	1.5.2 Éliminer les matériaux (C3)

Domaine de compétences opérationnelles 2: Pose des couches et de systèmes sur l'enveloppe de l'édifice



Compétence opérationnelle 2.1: Définir l'utilité et la fonction sur la base des éléments de l'enveloppe de l'édifice

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices prennent en compte les différentes influences auxquelles sont soumis les métiers.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
	2.1.1 Expliquer l'utilité et la fonction de l'enveloppe de l'édifice (C2)	2.1.1 Expliquer l'utilité et la fonction des matériaux intégrés (C2)
2.1.2 Indiquer les influences climatiques sur les ouvrages (C2)	2.1.2 Estimer les influences climatiques sur les ouvrages (C4)	

Compétence opérationnelle 2.2: Désigner différents systèmes sur l'enveloppe de l'édifice

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices désignent les couches, les systèmes et leur construction ainsi que les matériaux d'usage courant.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.2.1 Déterminer et expliquer les couches individuelles et leur fonction sur l'enveloppe de l'édifice (C3)	2.2.1 Décrire les couches individuelles sur l'enveloppe de l'édifice (C2)	2.2.1 Exécuter des couches individuelles avec les matériaux et les techniques appropriés sur le modèle (C3)
	2.2.3 Déterminer les matériaux en fonction des types et propriétés (C2)	
	2.2.4 Expliquer les avantages et inconvénients des différentes structures de couches (C2)	

Compétence opérationnelle 2.3: Réaliser sur instruction des modes de construction efficaces en énergie

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices expliquent les modes de construction durables. Ils décrivent les produits utilisés dans le secteur des énergies renouvelables et réalisent des constructions efficaces sur le plan énergétique.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
2.3.1 Exécuter les travaux exploitant le potentiel d'efficacité énergétique (C3)	2.3.1 Expliquer les composants à haut rendement énergétique et durables (C2)	2.3.1 Réaliser des modes de construction efficaces en énergie (C3)
	2.3.2 Faire la distinction entre les systèmes de production d'énergie renouvelable (C2)	

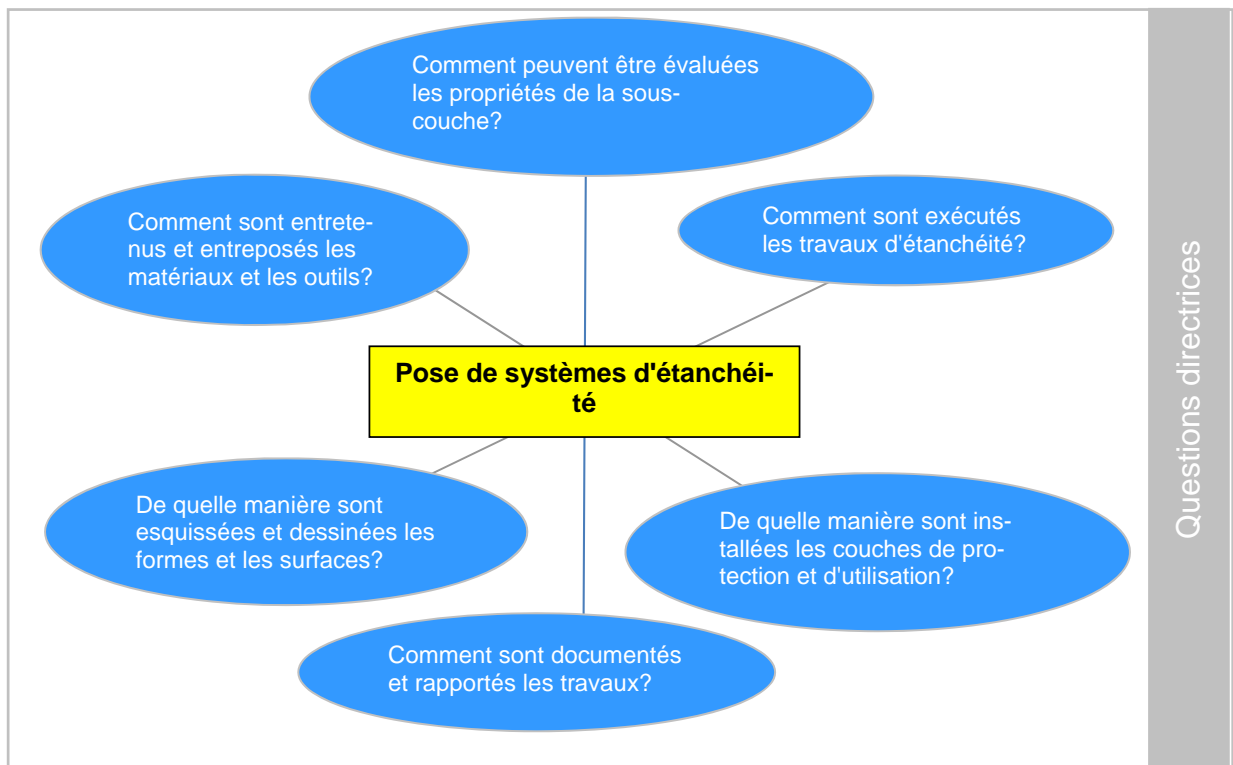
Compétence opérationnelle 2.4: Justifier les systèmes de génération d'énergie

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices évaluent et montent les différents systèmes et superstructures de production d'énergie.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
	2.4.1 Décrire les exigences posées par rapport à la sous-construction pour le montage des systèmes de production d'énergie renouvelable (C2)	2.4.1 Monter les éléments solaires sur la sous-construction (C3)

4.2 Domaines de compétence opérationnelle spécifiques à la profession et compétence opérationnelle des praticiens en étanchéité AFP

Domaines de compétence opérationnelle 3: ET Pose des systèmes d'étanchéité



Compétence opérationnelle 3ET.1: Évaluer les propriétés de la sous-couche

Les praticiens en étanchéité évaluent la sous-couche

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ET.1.1 Évaluer la nature de la sous-couche (C3)	3ET.1.1 Expliquer les exigences et le traitement préliminaire de la sous-couche (C2)	3ET.1.1 Évaluer la nature de la sous-couche et reconnaître les exigences (C3)
3ET.1.2 Évaluer la sous-couche au plan de la métrologie (C4)	3ET.1.2 Évaluer le sous-couche et les structures (C6)	3ET.1.23 Décrire et exécuter le traitement préliminaire de la sous-couche (C3)

Compétence opérationnelle 3ET.2: Exécuter des travaux d'étanchement		
Les praticiens en étanchéité résolvent les tâches d'étanchéité en équipe.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ET.2.1 Poser de divers joints(C3)	3ET.2.1 Décrire de divers joints(C2)	3ET.2.1 Exécuter divers joints (C3)
3ET.2.2 Pose de produits d'isolation thermique (C3)	3ET.2.2 Décrire et montrer les différences entre des systèmes d'isolation thermique différents (C2)	3ET.2.2 Pose de produits d'isolation thermique (C3)
3ET.2.3 Monter les systèmes de sécurité (C3)	3ET.2.3 Décrire le principe de fonctionnement des systèmes de sécurité (C2)	
3ET.2.4 Monter différents éléments intégrés (C3)	3ET.2.4 Décrire différents éléments intégrés(C2)	3ET.2.4 Monter différents éléments intégrés (C3)
3ET.2.5 Former des jointures de bâtiment (C3)		

Compétence opérationnelle 3ET.3: Monter des couches de protection et d'usure		
Les praticiens en étanchéité apposent les couches de protection et d'utilisation.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ET.3.1 Monter des couches de protection et d'utilisation (C3)	3ET.3.1 Expliquer des couches de protection et d'utilisation (C2)	3ET.3.1 Monter des couches de protection et d'utilisation (C3)

Compétence opérationnelle 3ET.4: Documenter des travaux et établir des rapports à ce propos

Les praticiens en étanchéité documentent leurs travaux et préparent les rapports nécessaires.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ET.4.1 Documenter des travaux et établir des rapports (C3)	3ET.4.1 Établir des rapports et les documents (C3)	3ET.4.1 Documenter des travaux (C3)

Compétence opérationnelle 3ET.5: Esquisser et dessiner des formes et des surfaces

Les praticiens en étanchéité utilisent des croquis, des plans et des dessins.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ET.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C5)	3ET.5.1 Représenter des formes, des surfaces et des détails (C3)	3ET.5.1 Noter les dimensions, esquisser les surfaces (C5)

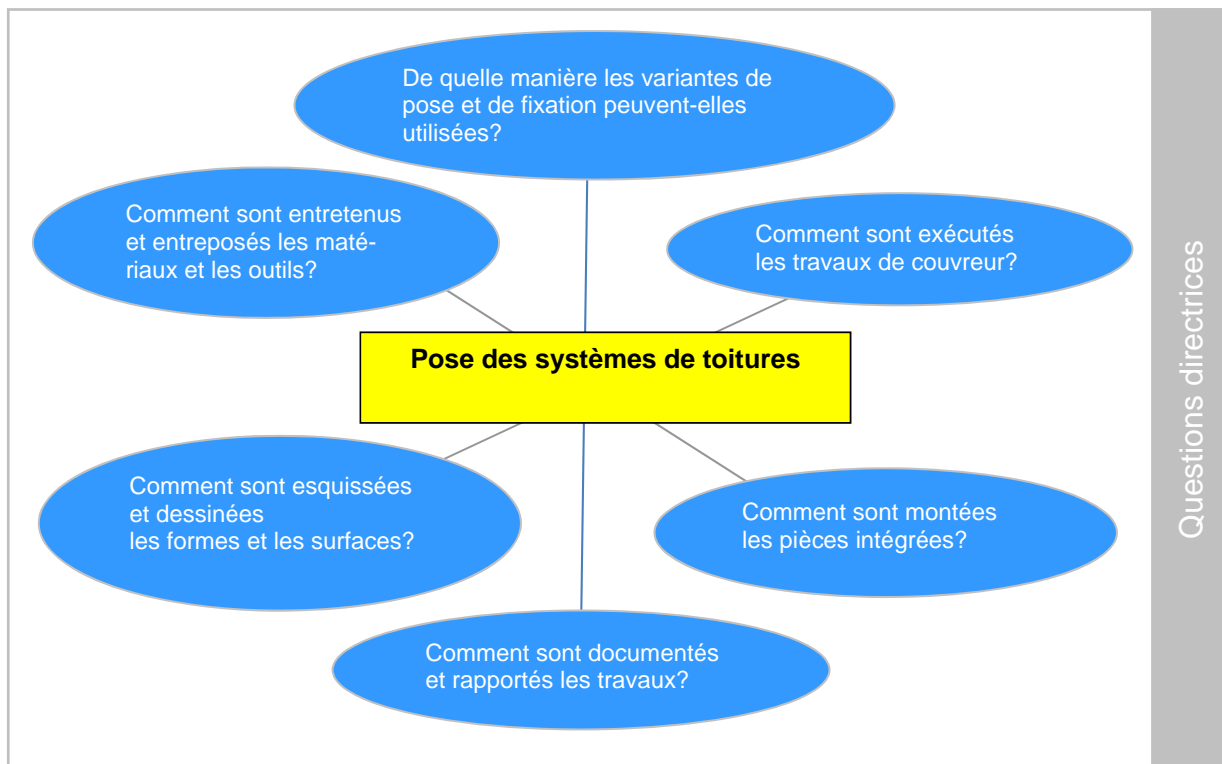
Compétence opérationnelle 3ET.6: Entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils

Les praticiens en étanchéité entreposent et entretiennent leurs matériaux et leurs outils.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ET.6.1 Exécuter l'entretien et les réparations des outils (C3)	3ET.6.1 Décrire l'entretien et les réparations des outils (C3)	
3ET.6.2 Entreposer les outils et les matériaux conformément à leur destination (C3)	3ET.6.2 Expliquer les principes pour l'entreposage des outils et des matériaux (C2)	

4.3 Domaines de compétence opérationnelle spécifiques à la profession et compétence opérationnelle des praticiens en couverture AFP

Domaines de compétence opérationnelle 3: CO Pose des systèmes de toitures



Compétence opérationnelle 3CO.1: Recourir à des variantes de pose et de fixation

Les praticiens en couverture font appel à des variantes de pose et de fixation.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3CO.1.1 Prendre en compte la base d'ancrage et créer un ancrage (C3)	3CO.1.1 Prendre en compte la base d'ancrage et déterminer un ancrage (C3)	3CO.1.1 Prendre en compte les sous-couches et créer un ancrage (C3)
3CO.1.2 Prendre en compte l'état de la sous-couche et reconnaître les exigences (C3)		
3CO.1.3 Utiliser les variantes de fixation (C5)	3CO.1.3 Décrire les variantes de fixation (C2)	3CO.1.3 Utiliser les variantes de fixation (C5)

Compétence opérationnelle 3CO.2: Exécuter des travaux de couverture		
Les praticiens en couverture effectuent leurs tâches de couvreurs en équipes.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3CO.2.1 Exécuter les toitures avec des tuiles d'argile et de béton (C3)	3CO.2.1 Distinguer les toitures avec des tuiles d'argile et de béton (C2)	3CO.2.1 Exécuter les toitures avec des tuiles d'argile et de béton (C3)
3CO.2.2 Exécuter les toitures avec des plaques planes et ondulées (C3)	3CO.2.2 Expliquer les toitures avec des plaques planes et ondulées (C2)	3CO.2.2 Exécuter les toitures avec des plaques planes et ondulées (C3)
3CO.2.3 Monter les systèmes de sous-structure et d'isolation (C3)	3CO.2.3 Décrire les systèmes de sous-structure et d'isolation (C2)	3CO.2.3 Monter les systèmes de sous-structure et d'isolation (C3)

Compétence opérationnelle 3CO.3: Monter et recouvrir des constructions accessoires		
Les praticiens en couverture montent les éléments de toiture.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3CO.3.1 Monter les pièces de montage et les accessoires dans tous les types de toiture (C3)	3CO.3.1 Décrire les pièces intégrées et les accessoires de tous les types de toiture (C5)	3CO.3.1 Monter les pièces de montage et les accessoires dans tous les types de toiture (C3)
3CO.3.2 Monter les éléments complémentaires et les installations de sécurité (C3)	3CO.3.2 Décrire le principe de fonctionnement des systèmes de sécurité (C2)	

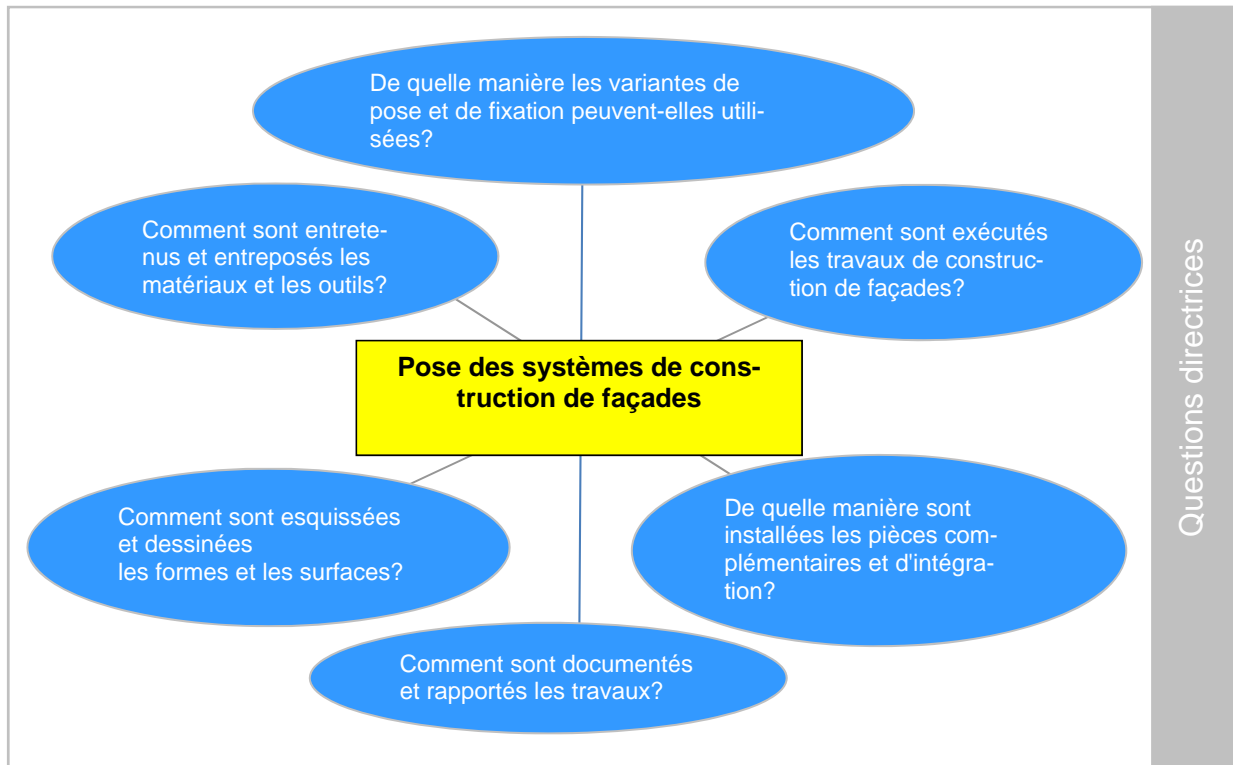
Compétence opérationnelle 3CO.4: Documenter des travaux et établir des rapports à ce propos		
Les praticiens en couverture documentent leurs travaux et en établissent des rapports.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3CO.4.1 Documenter les travaux avec des rapports (C3)	3CO.4.1 Rédiger les rapports, documents et protocoles de réception (C3)	3CO.4.1 Documenter les travaux (C3)

Compétence opérationnelle 3CO.5: Esquisser, dessiner des formes et des surfaces		
Les praticiens en couverture utilisent des croquis, des plans et des dessins.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3CO.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C5)	3CO.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C5)	3CO.5.1 Noter les dimensions, esquisser les surfaces (C5)

Compétence opérationnelle 3CO.6: Entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils		
Les praticiens en couverture entreposent et entretiennent leur matériel et leurs outils.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3CO.6.1 Exécuter l'entretien et les réparations des outils (C3)	3CO.6.1 Planifier l'entretien et les réparations des outils (C5)	
3CO.6.2 Entreposer les outils et les matériaux conformément à leur destination (C3)	3CO.6.2 Expliquer les principes pour l'entreposage des outils et des matériaux (C2)	

4.4 Domaines de compétence opérationnelle spécifiques à la profession et compétence opérationnelle des praticiens en façades AFP

Domaines de compétence opérationnelle 3: FA Pose des systèmes de construction de façade



Compétence opérationnelle 3FA.1: Recourir à des variantes de pose et de fixation

Les praticiens en façades font appel à des variantes de pose et de fixation.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3FA.1.1 Prendre en compte la base d'ancrage et créer un ancrage (C3)	3FA.1.1 Expliquer les exigences de la sous-couche (C2)	3FA.1.1 Prendre en compte la base d'ancrage et créer un ancrage (C3)
3FA.1.2 Prendre en compte l'état de la sous-couche et reconnaître les exigences (C3)	3FA.1.2 Comparer la nature et les exigences du système porteur (C2)	
3FA.1.3 Monter les systèmes de sous-structure et les structures (C3)	3FA.1.3 Décrire la sous-couche et les structures (C2)	

Compétence opérationnelle 3FA.2: Exécuter des travaux sur la façades		
Les praticiens en façades résolvent des tâches de construction de façade en équipe.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3FA.2.1 Exécuter les habillages avec des plaques planes et ondulées (C3)	3FA.2.1 Déterminer les habillages avec des plaques planes et ondulées (C2)	3FA.2.1 Exécuter les habillages avec des plaques planes et ondulées (C3)
3FA.2.2 Monter les systèmes de sous-structure et les pièces de montage (C3)	3FA.2.2 Monter les systèmes de sous-structure et comparer les éléments intégrés (C2)	3FA.2.2 Monter les systèmes de sous-structure et les pièces de montage (C3)
3FA.2.3 Pose de produits d'isolation thermique (C3)	3FA.2.3 Décrire les isolations thermique de différents systèmes (C2)	3FA.2.3 Pose de produits d'isolation thermique (C3)
3FA.2.5 Monter les moyens d'ancrage prédéterminés à la structure portante attribuée (C3)	3FA.2.5 Comparer les moyens d'ancrage (C2)	

Compétence opérationnelle 3FA.3: Monter des éléments de raccordement et des constructions accessoires		
Les praticiens en façades montent les éléments intégrés.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3FA.3.1 Monter les éléments intégrés et les accessoires dans tous les types d'habillage (C3)	3FA.3.1 Décrire les pièces intégrées et les accessoires de tous les types de revêtements (C2)	3FA.3.1 Monter les éléments intégrés et les accessoires dans tous les types d'habillage (C3)

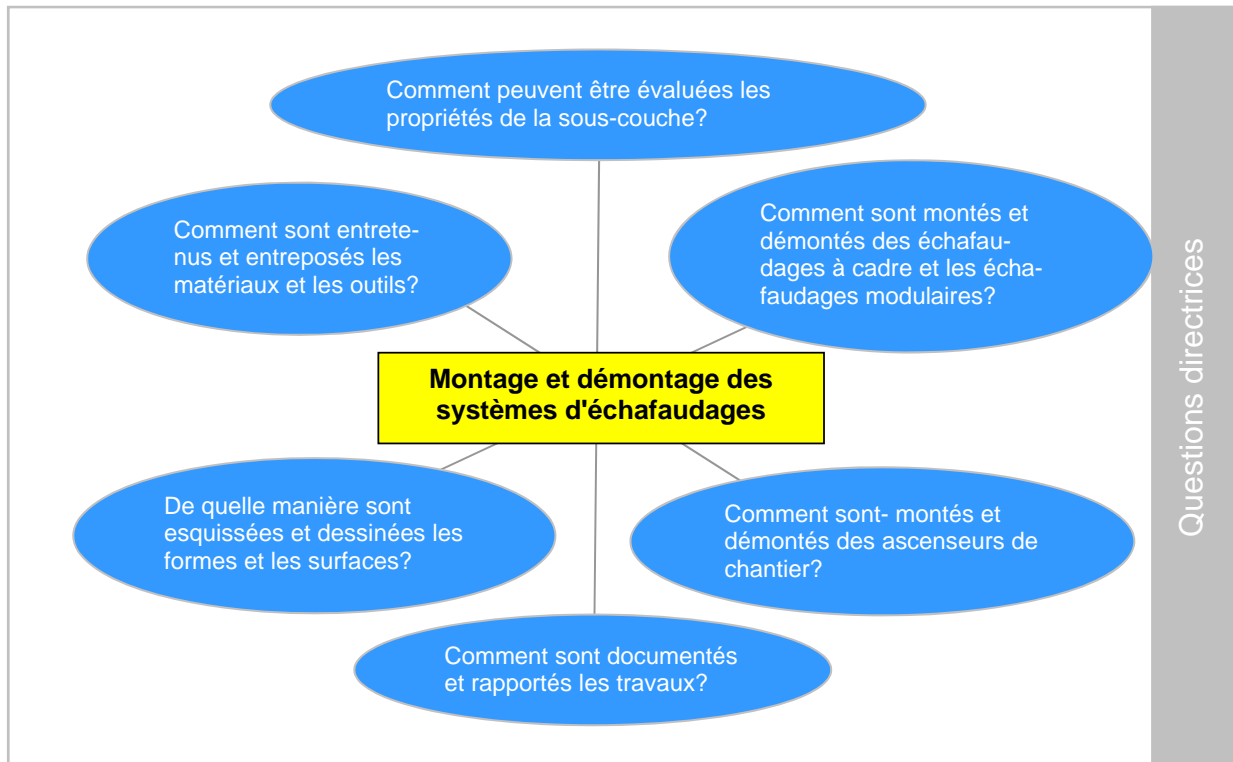
Compétence opérationnelle 3FA.4: Documenter des travaux et établir des rapports à ce propos		
Les praticiens en façades documentent des travaux et établissent des rapports.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3FA.4.1 Documenter des travaux et établir des rapports (C3)	3FA.4.1 Rédiger les rapports, documents et protocoles de réception (C3)	3FA.4.1 Documenter des travaux (C3)
3FA.4.2 Effectuer des contrôles finals (C3)	3FA.4.2 Décrire les contrôles finals des surfaces terminées (C2)	

Compétence opérationnelle 3FA.5: Esquisser et dessiner des formes et des surfaces		
Les praticiens en façades utilisent des croquis, des plans et des dessins.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3FA.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C5)	3FA.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C5)	3FA.5.1 Noter les dimensions, esquisser les surfaces (C5)

Compétence opérationnelle 3FA.6: Entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils		
Les praticiens en façades entreposent et entretiennent leurs matériel et leurs outils.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3FA.6.1 Exécuter l'entretien et les réparations des outils (C3)	3FA.6.1 Planifier l'entretien et les réparations des outils (C5)	
3FA.6.2 Entreposer les outils et les matériaux conformément à leur destination (C3)	3FA.6.2 Expliquer les principes pour l'entreposage des outils et des matériaux (C2)	

4.5 Domaines de compétence opérationnelle spécifiques à la profession et compétence opérationnelle des praticiens en échafaudages AFP

Domaines de compétence opérationnelle 3EC: Montage et démontage des systèmes d'échafaudages



Compétence opérationnelle 3EC.1: Évaluer les propriétés de la sous-couche

Les praticiens en échafaudages évaluent la sous-couche

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3EC.1.1 Prendre en compte la base d'ancrage et créer un ancrage (C3)	3EC.1.1 Prendre en compte la base d'ancrage et décrire un ancrage (C3)	3EC.1.1 Prendre en compte la base d'ancrage et créer un ancrage (C3)
3EC.1.2 Prendre en compte la nature de la sous-couche et créer la base d'assise (C3)	3EC.1.2 Prendre en compte la nature de la sous-couche et de la base d'assise (C3)	3EC.1.2 Prendre en compte la nature de la sous-couche et créer la base d'assise (C3)

Compétence opérationnelle 3EC.2: Montage et démontage des échafaudages à cadre et des échafaudages modulaires.

Les praticiens en échafaudages montent et démontent des échafaudages à cadre et des échafaudages modulaires en équipe.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3EC.2.1 Monter et démonter selon les directives (C3)	3EC.2.1 Décrire différents composants des échafaudages à cadre et des échafaudages modulaires (C2)	3EC.2.1 Monter et démonter des échafaudages à cadre selon les instructions de montage et d'utilisation (C3)
3EC.2.2 Exécuter les modifications selon les directives. (C3)		3EC.2.2 Monter et démonter les échafaudages modulaires selon les instructions de montage et d'utilisation (C3)
3EC.2.3 Monter et démonter les habillages d'échafaudages selon les directives (C3)	3EC.2.3 faire la différence entre différents habillages d'échafaudages et leurs possibilités d'utilisation (C2)	

Compétence opérationnelle 3EC.3: Montage et démontage des ascenseurs de chantier

Les praticiens en échafaudages montent et démontent des ascenseurs de chantier.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3EC.3.1 Monter et démonter des ascenseurs de chantier	3EC.3.1 Décrire les possibilités d'utilisation des toits provisoires et des échafaudages mobiles (C2)	3EC.3.1 Monter et démonter des ascenseurs de chantier
	3EC.3.2 Décrire les possibilités d'utilisation des ascenseurs de chantier, des plateformes suspendues et des cadres supports (C2)	
	43EC.3.3 Décrire les possibilités d'utilisation des gabarits, des filets de sécurité, des estrades et des tribunes (C2)	

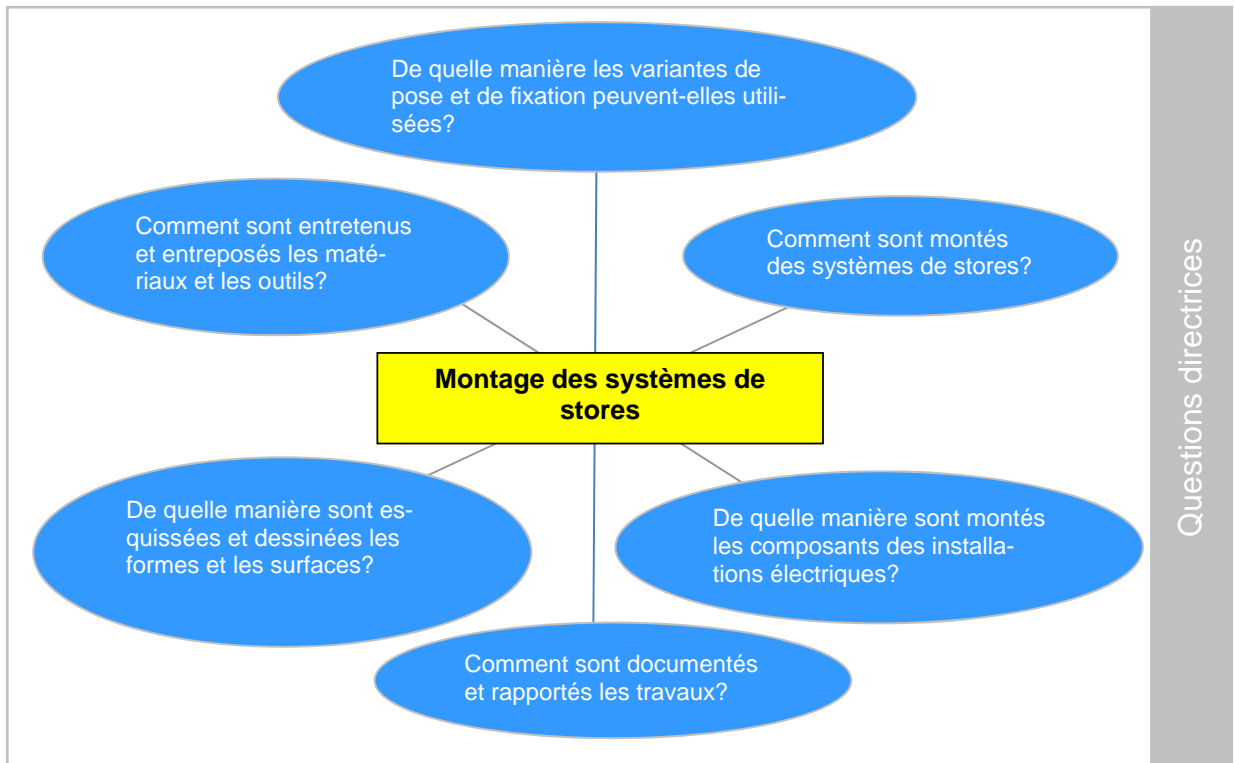
<p>Compétence opérationnelle 3EC.4: Documenter des travaux et établir des rapports à ce propos Les praticiens en échafaudages documentent leurs travaux et en établissent des rapports.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs de l'entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>3EC.4.1 Documenter des travaux avec des rapports (C3)</p>	<p>3EC.4.1 Rédiger des rapports, documents et protocoles de réception (C3)</p>	<p>3EC.4.1 Réception d'un échafaudage de façade au moyen d'un protocole (C3)</p>

<p>Compétence opérationnelle 3EC.5: Esquisser et dessiner des formes et des surfaces Les praticiens en échafaudages utilisent des croquis, des plans et des dessins.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs de l'entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>3EC.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C5)</p>	<p>3EC.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C3)</p>	<p>3EC.5.1 Noter les dimensions, esquisser les surfaces (C5)</p>

<p>Compétence opérationnelle 3EC.6: Entreposer des matériaux et assurer l'entretien des outils Les praticiens en échafaudages de stores entreposent et entretiennent leur matériel et leurs outils.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs de l'entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>3EC.6.1 Exécuter l'entretien et les réparations des outils (C3)</p>	<p>3EC.6.1 Expliquer le contrôle et l'entretien des pièces (C2)</p>	<p>3EC.6.1 Contrôler les pièces de l'échafaudage et indiquer les possibilités de réparation (C2)</p>
<p>3EC.6.2 Effectuer un stockage économique et sécuritaire (C3)</p>	<p>3EC.6.2 Comparer et expliquer différents concepts de stockage (C2)</p>	

4.6 Domaines de compétence opérationnelle spécifiques à la profession et compétence opérationnelle des praticiens en stores AFP

Domaines de compétence opérationnelle 3ST: Montage des systèmes de stores



Compétence opérationnelle 3ST.1: Utiliser des variantes de montage et de fixation

Les praticiens en stores utilisent les variantes de pose et de fixation.

Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ST.1.1 Prendre en compte la base de fixation et créer une fixation (C3)	3ST.1.1 Vérifier les exigences de la sous-couche (C4)	3ST.1.1 Prendre en compte la base de fixation et créer une fixation (C3)
3ST.1.2 Monter les installations avec la technique de fixation appropriée (C3)	3ST.1.2 Définir la technique de fixation appropriée (C2)	3ST.1.2 Estimer les forces exercées (C5)

Compétence opérationnelle 3ST.2: Monter des systèmes de stores		
Le praticien en stores monte des systèmes de stores en équipe.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ST.2.1 Monter différents produits fournis (C3)	3ST.2.1 Décrire les processus de montage des produits fournis (C2)	3ST.2.1 Monter des systèmes de stores et les mettre en service (C3)
3ST.2.2 Monter les connexions et les éléments adaptables (C3)		3ST.2.2 Tester l'aptitude au fonctionnement de l'installation (C5)

Compétence opérationnelle 3ST.3: Monter des composants des installations électriques		
Les praticiens en stores montent les composants des installations électriques.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ST.3.1 Monter les installations automatiques et les mettre en service (C3)	3ST.3.1 Décrire les composants des installations électriques et l'automation (C2)	3ST.3.1 Monter les installations automatiques et les mettre en service (C3)
3ST.3.2 Expliquer les éléments de contrôle et de commande ainsi que leurs fonctions (C2)	3ST.3.2 Décrire de manière compréhensible les éléments de service et de commande et leurs fonctions (C2)	3ST.3.2 Utiliser les éléments de service et de commande (C3)
3ST.3.3 Automatiser des installations manuelles et les mettre en service (C3)	3ST.3.3 Décrire la mise en service des installations électriques et automatiques (C2)	3ST.3.3 Automatiser des installations manuelles et les mettre en service (C3)

Compétence opérationnelle 3ST.4: Documenter des travaux et établir des rapports à ce propos		
Les praticiens en stores documentent leurs travaux et préparent les rapports nécessaires.		
Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
3ST.4.1 Documenter des travaux avec des rapports (C3)	3ST.4.1 Rédiger les rapports, documents et protocoles de réception (C3)	3ST.4.1 Documenter des travaux (C3)

<p>Compétence opérationnelle 3ST.5: 3AB.5 Esquisser et dessiner des formes et des surfaces</p> <p>Les praticiens en stores utilisent des croquis, des plans et des dessins.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs de l'entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>3ST.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C3)</p>	<p>3ST.5.1 Esquisser et dessiner des formes, des surfaces et des détails (C3)</p>	<p>3ST.5.1 Mesurer le modèle, esquisser les surfaces (C3)</p>

<p>Compétence opérationnelle 4ST.6: Effectuer la maintenance et entreposer des matériaux et des outils</p> <p>Les praticiens en stores entreposent et entretiennent leur matériel et leurs outils.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs de l'entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>3ST.6.1 Exécuter l'entretien et les réparations des outils (C3)</p>	<p>3ST.6.1 Décrire l'entretien et les réparations des outils (C5)</p>	
<p>3ST.6.2 Entreposer les outils et les matériaux conformément à leur destination (C3)</p>	<p>3ST.6.2 Coordonner l'entreposage des outils et des matériaux (C3)</p>	

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Uzwil, le 21 septembre 2016

Association Polybat

La présidente / le président

Le directeur / la directrice

Walter Bisig

Nikos Karathanasis

Ce plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI en vertu de l'art. 9, al. 1 de l'ordonnance du 21.10.2016 sur la formation professionnelle initiale des professions du champ professionnel Enveloppe des édifices.

Berne, le 21 octobre 2016

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

Annexe 1: Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
Ordonnance de la SEFRI concernant la formation professionnelle initiale des professions du champ professionnel Enveloppe des édifices avec AFP de 21.10.2016	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.sbf.admin.ch/bvz/berufe) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale des professions du champ professionnel Enveloppe des édifices avec AFP de 21.10.2016	Association Polybat
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Association Polybat
Dossier de formation	Association Polybat
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO Association Polybat
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB CSFO
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Association Polybat
Equipement /gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Association Polybat
Programme de formation pour les cours interentreprises	Association Polybat
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Association Polybat
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Association Polybat
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Association Polybat

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés dans l'annexe de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
3a	Travaux qui dépassent objectivement les capacités physiques des jeunes : déplacement manuel de charges, postures pénibles et mouvements défavorables / levage et déplacement
4b	Travaux avec des agents chauds ou froids présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels.
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe
4i	Travaux exposant à des radiations non ionisantes : exposition au soleil
6a	Travaux avec des agents chimiques nocifs assortis d'une des phrases R[1] ou H[2] suivantes : 2. substances pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation (R42 / H334) 3. substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43 / H317) [1] Cf. ordonnance sur les produits chimiques du 18 mai 2015 (RO 2005 2721, 2007 821, 2009 401 805, 2010 5223, 2011 5227, 2012 6103, 2013 201 3041, 2014 2073 3857) [2] Cf. version du règlement (CE) n° 1272/2008 mentionnée dans l'annexe 2 chiffre 1 de l'ordonnance sur les produits chimiques du 5 juin 2015 (RS 813.11).
6c	Travaux lors desquels des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air
8a	Travaux avec des outils de travail présentant des risques d'accidents dont on peut supposer que les jeunes, du fait de leur conscience insuffisante des risques ou de leur manque d'expérience ou de formation, ne peuvent ni les identifier ni les prévenir : tronçonneuse et meule de tronçonnage.
9a	Travaux s'effectuant sans l'environnement assuré d'un emplacement de travail fixe, muni normalement d'un équipement permanent et délimité dans l'espace, chez un employeur : secteur principal de la construction et second oeuvre.
9b	Travaux exposant au risque de chute d'objets (élingage de charges)
10a	Travaux comportant un risque de chute : tâches à des postes de travail ou sur voies de circulation surélevés

Etancheuse / Etancheur

Travail/Travaux dangereux (sur la base des compétences organisationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ³	Sujets de prévention pour la formation/instruction, encadrement et surveillance	Mesures d'encadrement par un spécialiste qualifié ² dans l'entreprise								
				Instruction/Formation des apprentis			Encadrement des apprentis	Surveillance des apprentis				
				Formation dans l'entreprise	Soutien CIE	Soutien OFS					Permanente	Fréquente
Travaux sur les toits	Danger de chute	9a 10a	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte de l'EPI contre les chutes Formation selon www.Absturzisiko.ch 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation des CIE1	1ère-2e AA				
			<ul style="list-style-type: none"> Protection collective (par ex. SUVA-IM 88815) 9 règles vitales "Travaux effectués sur des toits et les façades" et "Planification de la sécurité d'échafaudages de façade" (par ex. SUVA MB 44077) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA						
Travaux/ Contact avec asbesthaltigem Materialien	Inhalation de fibres d'amiante	6c	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits amiantés dans l'enveloppe des édifices par ex. SUVA-MB 84047) Port de l'EPI contre l'amiante 	1ère-3e AA	--	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation dans BFS	1ère-2e AA				
Travaux d'étanchéité, soudage au solvant, traitement de résines réactives (par ex. PUR, époxy., etc.)	irritation de la peau et inhalation de vapeurs	6a	Utilisation correcte de l'EPI pour la protection de la peau et contre l'inhalation de vapeurs (Par ex. SUVA MB 44074 "Protection de la peau au travail")	1ère-3e AA			Instruction sur site Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	2e AA		
Travaux d'étanchéité, travail à chaud avec du bitume oxydé dans un processus de coulée	Brûlures de la peau	4b	Utilisation correcte de l'EPI pour la protection de la peau (Fiche de données de sécurité selon 91/ 155/CEE)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA		
Travaux d'étanchéité, travaux à flamme nue Travaux d'étanchéité, préparation de bitume oxydé dans une phase à chaud	Eviter les incendies	5a	<p>Maniement sûr lors de l'utilisation d'une bouteille de propane et du chalumeau (Par ex. SUVA MB 84016 Gaz liquéfiés: pas d'incendie lors du changement de bouteille)</p> <p>Maniement sûr lors de l'utilisation de bitume chaud (par ex. MB SUVA 11022 Des bitumes surchauffés ou écumants peuvent s'enflammer)</p>	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA		

² Est considérée comme spécialiste qualifié, celui qui dispose d'un certificat de capacité fédéral (attestation de formation professionnelle fédérale, si prévu par l'OFPr) ou d'une qualification équivalente.

² Constamment signifie: autant que nécessaire / Souvent signifie: s'assurer que les gestes sont bien rodés / Occasionnellement signifie: sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

³ Chiffre selon liste de contrôle SECO "Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale"

Fréquent levage manuel et déplacement de charges (matériaux de construction, e.a.) Soulever et enlever des matériaux de revêtement	Postures et mouvements inadéquats Soulever et porter des charges lourdes	3a	Techniques de travail, manutention de charges ménageant le corps (par ex. Brochure d'information CSFT 6245)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Couper et scier des matériaux durs (métal, etc.) avec la meule de tronçonnage et la scie à chaîne	Se piquer, se couper, être écrasé, être heurté	8a	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation sécurisée des machines (instructions de service) • Port correct de l'EPI (par ex. Fiche thématique 33062 SUVA "Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière") • Formation dans les CIE comme conducteur de tronçonneuse sans abattage d'arbres 	1ère AA	1ère AA		Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	
Usinage de matériaux durs (par ex. coupe, perçage, etc)	Bruit supérieur à 85 décibels	4c	<ul style="list-style-type: none"> • Port de l'EPI contre le bruit (par ex. SUVA 67009.F Liste de contrôle: Bruit au poste de travail) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et montrer l'exemple	1re aa		2 e aa
Travailler en permanence en plein air	Part d'UV dans le rayonnement solaire	4i	<ul style="list-style-type: none"> • Risques du rayonnement solaire • Moyen (toits solaires, voiles, parasols, couvre-chef, vêtements, lunettes de soleil et crème solaire avec barrière UV, etc.) pour la protection des yeux et de la peau des dommages du soleil (par ex. SUVA MB 84032) 	1ère-3e AA		1ère AA	Présenter et montrer l'exemple	1ère AA		2 e AA
Ancrage de charges	Coincement de personnes ou de parties du corps / chute des marchandises transportées	8a 9b	Ancrage sûr de charges (unité d'apprentissage, formation par ex. SUVA LE 88801)	1ère-3e AA		1ère AA	Instruction sur site Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA

Couvreuse / Couvreur

Travail/Travaux dangereux (sur la base des compétences organisationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ⁵	Sujets de prévention pour la formation/instruction, encadrement et surveillance	Mesures d'encadrement par un spécialiste qualifié ⁴ dans l'entreprise						
				Instruction/Formation des apprentis			Encadrement des apprentis		Surveillance des apprentis	
				Formation dans l'entreprise	Soutien CIE	Soutien OFS		Permanente	Fréquente	Occasionnelle
Travaux sur les toits	Danger de chute	9a 10a	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte de l'EPI contre les chutes Formation selon www.Absturzisiko.ch 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation des CIE1	1ère-2e AA	--	--
			<ul style="list-style-type: none"> Protection collective (par ex. SUVA-IM 88815) 9 règles vitales "Travaux effectués sur des toits et les façades" et "Planification de la sécurité d'échafaudages de façade" (par ex. SUVA MB 44077) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site	1ère AA	1ère AA	2e AA
Déconstruction de matériaux amiantés	Inhalation de fibres d'amiante	6c	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits amiantés dans l'enveloppe des édifices par ex. SUVA-MB 84047) Port de l'EPI contre l'amiante 	1ère-3e AA	--	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation dans BFS	1ère-2e AA	--	--
Travaux d'étanchéité, e.a. collage par solvant	irritation de la peau et inhalation de vapeurs	6a	Utilisation correcte de l'EPI pour la protection de la peau et contre l'inhalation de vapeurs (Par ex. SUVA MB 44074 "Protection de la peau au travail")	1ère-3e AA			Instruction sur site Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	2e AA
Fréquent levage manuel et déplacement de charges (matériaux de construction, e.a.) Soulever et enlever des matériaux de revêtement	Postures et mouvements inadéquats Soulever et porter des charges lourdes	3a	Techniques de travail, manutention de charges ménageant le corps (par ex. Brochure d'information CSFT 6245)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Couper et scier des matériaux durs (métal, etc.) avec la meule de tronçonnage et la scie à chaîne	Se piquer, se couper, être écrasé, être heurté	8a	<ul style="list-style-type: none"> utilisation sécurisée des machines (instructions de service) Port correct de l'EPI (par ex. Fiche thématique 33062 SUVA "Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière") Formation dans les CIE comme conducteur de tronçonneuse sans abattage d'arbres 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA

⁴ Est considérée comme spécialiste qualifié, celui qui dispose d'un certificat de capacité fédéral (attestation de formation professionnelle fédérale, si prévu par l'OFPr) ou d'une qualification équivalente.

⁴ Constamment signifie: autant que nécessaire / Souvent signifie: s'assurer que les gestes sont bien rodés / Occasionnellement signifie: sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

⁵ Chiffre selon liste de contrôle SECO "Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale"

Usinage de matériaux durs (par ex. coupe, perçage, etc)	Bruit supérieur à 85 décibels	4c	<ul style="list-style-type: none"> • Port de l'EPI contre le bruit (par ex. SUVA 67009.F Liste de contrôle: Bruit au poste de travail) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Travailler en permanence en plein air	Part d'UV dans le rayonnement solaire	4i	<ul style="list-style-type: none"> • Risques du rayonnement solaire" • Moyen (toits solaires, voiles, parasols, couvre-chef, vêtements, lunettes de soleil et crème solaire avec barrière UV, etc.) pour la protection des yeux et de la peau des dommages du soleil (par ex. SUVA MB 84032) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et montrer l'exemple	1ère AA	1ère AA	
Ancrage de charges	Coincement de personnes ou de parties du corps / chute des marchandises transportées	8a 9b	Ancrage sûr de charges (unité d'apprentissage, formation par ex. SUVA LE 88801)	1ère-3e AA		1ère AA	Présenter et montrer l'exemple	1re aa		2e aa

Façadière / Façadier

Travail/Travaux dangereux (sur la base des compétences organisationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s)'	Sujets de prévention pour la formation/instruction, encadrement et surveillance	Mesures d'encadrement par un spécialiste qualifié ⁶ dans l'entreprise						
				Instruction/Formation des apprentis			Encadrement des apprentis	Surveillance des apprentis		
				Formation dans l'entreprise	Soutien CIE	Soutien OFS		Permanente	Fréquente	Occasionnelle
Travaux en hauteur	Danger de chute	9a 10a	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte de l'EPI contre les chutes Formation selon www.Absturzisiko.ch 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation des CIE1	1ère-2e AA	--	--
			<ul style="list-style-type: none"> Protection collective (par ex. SUVA-IM 88815) 9 règles vitales "Travaux effectués sur des toits et les façades" et "Planification de la sécurité d'échafaudages de façade" (par ex. SUVA MB 44077) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site	1ère AA	1ère AA	2e AA
Déconstruction de matériaux amiantés	Inhalation de fibres d'amiante	6c	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits amiantés dans l'enveloppe des édifices par ex. SUVA-MB 84047) Port de l'EPI contre l'amiante 	1ère-3e AA	--	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation dans BFS	1ère-2e AA	--	--
Travaux d'étanchéité et de fixation, e.a. traitement de résines réactives (par ex. PUR, époxy.. etc.)	irritation de la peau et inhalation de vapeurs	6a	Utilisation correcte de l'EPI pour la protection de la peau et contre l'inhalation de vapeurs (Par ex. SUVA MB 44074 "Protection de la peau au travail")	1ère-3e AA			Instruction sur site Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	2e AA
Fréquent levage manuel et déplacement de charges (matériaux de construction, e.a.) Soulever et enlever des matériaux de revêtement	Postures et mouvements inadéquats Soulever et porter des charges lourdes	3a	Techniques de travail, manutention de charges ménageant le corps (par ex. Brochure d'information CSFT 6245)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Couper et scier des matériaux durs (métal, etc.) avec la meule de tronçonnage et la scie à chaîne	Se piquer, se couper, être écrasé, être heurté	8a	<ul style="list-style-type: none"> utilisation sécurisée des machines (instructions de service) Port correct de l'EPI (par ex. Fiche thématique 33062 SUVA "Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière") Formation dans les CIE comme conducteur de tronçonneuse sans abattage d'arbres 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA

⁶ Est considérée comme spécialiste qualifié, celui qui dispose d'un certificat de capacité fédéral (attestation de formation professionnelle fédérale, si prévu par l'OFPr) ou d'une qualification équivalente.

⁶ Constamment signifie: autant que nécessaire / Souvent signifie: s'assurer que les gestes sont bien rodés / Occasionnellement signifie: sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

⁷ Chiffre selon liste de contrôle SECO "Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale"

Usinage de matériaux durs (par ex. coupe, perçage, etc)	Bruit supérieur à 85 décibels	4c	<ul style="list-style-type: none"> • Port de l'EPI contre le bruit (par ex. SUVA 67009.F Liste de contrôle: Bruit au poste de travail) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Travailler en permanence en plein air	Part d'UV dans le rayonnement solaire	4i	<ul style="list-style-type: none"> • Risques du rayonnement solaire" • Moyen (toits solaires, voiles, parasols, couvre-chef, vêtements, lunettes de soleil et crème solaire avec barrière UV, etc.) pour la protection des yeux et de la peau des dommages du soleil (par ex. SUVA MB 84032) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	
Ancrage de charges	Coincement de personnes ou de parties du corps / chute des marchandises transportées	8a 9b	Ancrage sûr de charges (unité d'apprentissage, formation par ex. SUVA LE 88801)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et montrer l'exemple	1re aa		2 e aa

Echafaudeuse / Echafauteur

Travail/Travaux dangereux (sur la base des compétences organisationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ⁹	Sujets de prévention pour la formation/instruction, encadrement et surveillance	Mesures d'encadrement par un spécialiste qualifié ⁸ dans l'entreprise						
				Instruction/Formation des apprentis			Encadrement des apprentis	Surveillance des apprentis		
				Formation dans l'entreprise	Soutien CIE	Soutien OFS		Permanente	Fréquente	Occasionnelle
Travaux sur les échafaudages	Danger de chute	9a	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte de l'EPI contre les chutes Formation selon www.Absturzisiko.ch 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation des CIE1	1ère-2e AA	--	--
		10a		<ul style="list-style-type: none"> Protection collective (par ex. SUVA-IM 88815) 9 règles vitales "Travaux effectués sur des toits et les façades" et "Planification de la sécurité d'échafaudages de façade" (par ex. SUVA MB 44077) 	1ère AA	1ère AA		1ère AA	Instruction sur site	1ère AA
Déconstruction de matériaux amiantés	Inhalation de fibres d'amiante	6c	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits amiantés dans l'enveloppe des édifices par ex. SUVA-MB 84047) Port de l'EPI contre l'amiante 	1ère-3e AA	--	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation dans BFS	1ère-2e AA	--	--
Ancrage de fixations au moyen d'une technique de collage faisant appel à une colle à 2 composants	irritation de la peau et inhalation de vapeurs	6a	Utilisation correcte de l'EPI pour la protection de la peau et contre l'inhalation de vapeurs (Par ex. SUVA MB 44074 "Protection de la peau au travail")	1ère-3e AA			Instruction sur site Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	2e AA
Soulever manuellement et transporter fréquemment des charges (matériel d'échafaudages e.a. soulever et enlever)	Postures et mouvements inadéquats Soulever et porter des charges lourdes	3a	Techniques de travail, manutention de charges ménageant le corps (par ex. Brochure d'information CSFT 6245)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Couper et scier des matériaux durs (métal, etc.) avec la meule de tronçonnage et la scie à chaîne	Se piquer, se couper, être écrasé, être heurté	8a	<ul style="list-style-type: none"> utilisation sécurisée des machines (instructions de service) Port correct de l'EPI (par ex. Fiche thématique 33062 SUVA "Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière") Formation dans les CIE comme conducteur de tronçonneuse sans abattage d'arbres 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA

⁸ Est considérée comme spécialiste qualifié, celui qui dispose d'un certificat de capacité fédéral (attestation de formation professionnelle fédérale, si prévu par l'OFPr) ou d'une qualification équivalente.

⁸ Constamment signifie: autant que nécessaire / Souvent signifie: s'assurer que les gestes sont bien rodés / Occasionnellement signifie: sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

⁹ Chiffre selon liste de contrôle SECO "Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale"

Usinage de matériaux durs (par ex. coupe, perçage, etc)	Bruit supérieur à 85 décibels	4c	<ul style="list-style-type: none"> • Port de l'EPI contre le bruit (par ex. SUVA 67009.F Liste de contrôle: Bruit au poste de travail) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Travailler en permanence en plein air	Part d'UV dans le rayonnement solaire	4i	<ul style="list-style-type: none"> • Risques du rayonnement solaire" • Moyen (toits solaires, voiles, parasols, couvre-chef, vêtements, lunettes de soleil et crème solaire avec barrière UV, etc.) pour la protection des yeux et de la peau des dommages du soleil (par ex. SUVA MB 84032) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	
Ancrage de charges	Coincement de personnes ou de parties du corps / chute des marchandises transportées	8a 9b	Ancrage sûr de charges (unité d'apprentissage, formation par ex. SUVA LE 88801)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1re aa		2 e aa
Conduite de chariots élévateurs	Risque d'accident en raison de la perte du contrôle, du basculement du véhicule.	8b 8a	Conduite de chariots élévateurs en sécurité (par ex. selon IPAF)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et montrer l'exemple	1ère AA		2 e AA

Storiste / Storiste

Travail/Travaux dangereux (sur la base des compétences organisationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s) ¹¹	Sujets de prévention pour la formation/instruction, encadrement et surveillance	Mesures d'encadrement par un spécialiste qualifié ¹⁰ dans l'entreprise						
				Formation dans l'entreprise	Soutien CIE	Soutien OFS	Encadrement des apprentis	Surveillance des apprentis		
								Permanente	Fréquente	Occasionnelle
Travaux en hauteur	Danger de chute	9a 10a	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte de l'EPI contre les chutes Formation selon www.Absturzisiko.ch 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation des CIE1	1ère-2e AA	--	--
			<ul style="list-style-type: none"> Protection collective (par ex. SUVA-IM 88815) 9 règles vitales "Travaux effectués sur des toits et les façades" et "Planification de la sécurité d'échafaudages de façade" (par ex. SUVA MB 44077) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Instruction sur site	1ère AA	1ère AA	2e AA
Déconstruction de matériaux amiantés	Inhalation de fibres d'amiante	6c	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits amiantés dans l'enveloppe des édifices par ex. SUVA-MB 84047) Port de l'EPI contre l'amiante 	1ère-3e AA	--	1ère AA	Instruction sur site, si possible seulement après la fréquentation dans BFS	1ère-2e AA	--	--
Collage d'ancrages avec une colle à deux composants	irritation de la peau et inhalation de vapeurs	6a	Utilisation correcte de l'EPI pour la protection de la peau et contre l'inhalation de vapeurs (Par ex. SUVA MB 44074 "Protection de la peau au travail")	1ère-3e AA			Instruction sur site Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	2e AA
Fréquent levage manuel et déplacement de charges (matériaux de construction, e.a.) Soulever et enlever des stores	Postures et mouvements inadéquats Soulever et porter des charges lourdes	3a	Techniques de travail, manutention de charges ménageant le corps (par ex. Brochure d'information CSFT 6245)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Couper et scier des matériaux durs (métal, etc.) avec la meule de tronçonnage	Se piquer, se couper, être écrasé, être heurté	8a	<ul style="list-style-type: none"> utilisation sécurisée des machines (instructions de service) Port correct de l'EPI (par ex. Fiche thématique 33062 SUVA "Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière") Formation dans les CIE comme conducteur de tronçonneuse sans abattage d'arbres 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA
Usinage de matériaux durs (par ex. coupe, perçage, etc)	Bruit supérieur à 85 décibels	4c	<ul style="list-style-type: none"> Port de l'EPI contre le bruit (par ex. SUVA 67009.F Liste de contrôle: Bruit au poste de travail) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	2e AA	2e AA

¹⁰ Est considérée comme spécialiste qualifié, celui qui dispose d'un certificat de capacité fédéral (attestation de formation professionnelle fédérale, si prévu par l'OFPr) ou d'une qualification équivalente.

¹⁰ Constamment signifie: autant que nécessaire / Souvent signifie: s'assurer que les gestes sont bien rodés / Occasionnellement signifie: sporadiquement, corriger les gestes si nécessaire

¹¹ Chiffre selon liste de contrôle SECO "Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale"

Travailler en permanence en plein air	Part d'UV dans le rayonnement solaire	4i	<ul style="list-style-type: none"> • Risques du rayonnement solaire" • Moyen (toits solaires, voiles, parasols, couvre-chef, vêtements, lunettes de soleil et crème solaire avec barrière UV, etc.) pour la protection des yeux et de la peau des dommages du soleil (par ex. SUVA MB 84032) 	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1ère AA	1ère AA	
Ancrage de charges	Coincement de personnes ou de parties du corps / chute des marchandises transportées	8a 9b	Ancrage sûr de charges (unité d'apprentissage, formation par ex. SUVA LE 88801)	1ère AA	1ère AA	1ère AA	Présenter et exercer	1re aa		2e aa

Glossaire (*voir *Lexique de la formation professionnelle*, édition CSFO, Berne, www.lex.berufsbildung.ch)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr¹².

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

¹² RS 412.10

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'Ortra.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles peuvent être subdivisées en éléments professionnels spécifiques individuels. Ceux-ci comprennent:

1. Compétences méthodologiques

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants:

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

2. Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, les spécialistes de l'enveloppe des édifices utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises liées à la construction, l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les spécialistes de l'enveloppe des édifices en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable pour l'entreprise et pour leur propre apprentissage.

2.4 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement. Les spécialistes de l'enveloppe des édifices analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

2.5 Techniques de présentation

Les résultats d'une entreprise sont fortement influencés par la manière dont ses produits et services sont présentés aux clients. Les spécialistes de l'enveloppe des édifices connaissent et maîtrisent les techniques et les supports de présentation, et les utilisent conformément à la situation.

2.6 Comportement écologique

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

2.7 Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

3. Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi les spécialistes de l'enveloppe des édifices font preuve de franchise et de spontanéité dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

3.2 Capacité à gérer les conflits

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les spécialistes de l'enveloppe des édifices en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.3 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si les spécialistes de l'enveloppe des édifices travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

4. Compétences personnelles

4.1 Capacité à analyser sa pratique

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

4.2 Autonomie et responsabilité

Dans leur activité professionnelle, les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont co-responsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et agissent en conséquence.

4.3 Résistance au stress

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

4.4 Flexibilité

Les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont capables de s'adapter aux changements et aux nouvelles situations tout en contribuant aux aménagements qui s'imposent.

4.5 Performance et comportement au travail

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les spécialistes de l'enveloppe des édifices s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités: ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

4.6 Apprentissage tout au long de la vie

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et d'apprendre tout au long de la vie. Les spécialistes de l'enveloppe des édifices sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.